

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tenue le **16 décembre 2025**, via la plateforme Teams ou au Centre de services scolaire situé au 102, rue Jacques-Cartier à Gaspé. La rencontre est présidée par madame Marie-Pier Denis, membre parent.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur J. Antonio Blouin (administrateur)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Frédéric Côté (administrateur, vice-président)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Marie-Pier Denis (administratrice)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Pascale Déry (administratrice)	<input type="checkbox"/>
Madame Chantal Dufort (administratrice)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Katia Gagnon (administratrice)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Guy Giroux (administrateur)	<input type="checkbox"/>
Monsieur Félix Guay-Vachon (administrateur)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Dave Lavoie (administrateur)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Claudie Malouin (administratrice)	<input type="checkbox"/>
Madame Carline Minville (administratrice)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Steve Miousse (membre non-votant)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Yves Marcotte (secrétaire général)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Steven Richard (directeur général adjoint par intérim)	<input type="checkbox"/>
Madame Josée Roussy (administratrice)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Josée Synnott (directrice générale)	<input checked="" type="checkbox"/>

INVITÉ :

1.0 GÉNÉRAL

1.1 Ouverture de la réunion et constatation du quorum

En l'absence du vice-président, la réunion est ouverte sous la présidence de madame Marie-Pier Denis, membre parent. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulière et valablement ouverte.

1.2 Présidence et secrétariat de la rencontre

Madame Marie-Pier Denis, membre parent, préside la rencontre et monsieur Yves Marcotte agit à titre de secrétaire.

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente de l'assemblée fait la lecture de l'ordre du jour. Madame Katia Gagnon informe la présidente de l'assemblée que le point 3.3 est retiré pour être reporté à une séance ultérieure.

CA-2512-018

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur J. Antonio Blouin, **ET APPUYÉE** par, madame Josée Roussy, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec la modification de retrait du point 3.3.

1.4 Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est signalé à cette séance. Madame Josée Roussy informe l'assemblée qu'elle quittera temporairement la séance lors de l'audition du point 8.1 qui traite de la demande d'aide financière - Salle de spectacle C.-E.-Pouliot.

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2025

Puisque le document a été rendu disponible dans les délais prescrits, la présidente est dispensée de la lecture du procès-verbal.

CA-2512-019

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE par, monsieur J. Antonio Blouin, **ET APPUYÉE** par, madame Chantal Dufort, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Suivi au procès-verbal :

Madame Josée Synnott informe l'assemblée des deux (2) suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2025.

Le budget du CSSCC a été transmis au ministère comme le prévoient les règles liées à l'adoption d'un budget et la motion adoptée par les membres du conseil d'administration visant à souligner le travail des directions d'établissement, dans le cadre de la semaine des directions, a été transmise auprès de toutes les directions du CSSCC.

1.6 Compte-rendu du comité de vérification

Monsieur Félix Guay-Vachon, informe l'assemblée que le comité a tenu une rencontre le 21 novembre dernier où les membres ont pris connaissance des états financiers du Centre de services scolaire des Chic-Chocs. Monsieur Guay-Vachon mentionne que le comité a procédé aux vérifications nécessaires pour les fins de l'exercice. Le comité recommande donc l'adoption des états financiers 2024-2025.

1.7 Compte-rendu du comité des ressources humaines

Ce point est reporté en fin de séance.

1.8 Compte-rendu du comité de gouvernance et d'éthique

Une rencontre était prévue au calendrier, mais celle-ci a été reportée en janvier 2026.

1.9 Période de questions du public

Aucune question du public

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.1 Projet élèves ambassadeurs, résumé de la rencontre du 1^{er} décembre 2025 – Élève ambassadrice : Gaëlle Boulay de l'école C.-E.-Pouliot de Gaspé

Madame Gaëlle Boulay, élève ambassadrice de l'école C.-E.-Pouliot, dresse un bilan du plan d'action adopté par les membres ambassadeurs du CSSCC lors de leur rencontre du 1^{er} décembre 2025.

2.2 Présentation du rapport annuel 2024-2025

Madame Josée Synnott, directrice générale, présente le rapport annuel 2024-2025 du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

2.3 Avis de cassation du protocole d'entente

ATTENDU que la Ville de Gaspé et le Centre de services scolaire des Chic-Chocs partagent un intérêt institutionnel commun pour le développement éducatif, communautaire et territorial par le biais de partenariats encadrés;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Chic-Chocs a proposé la création d'un comité de travail conjoint afin de permettre une meilleure concertation, d'assurer une compréhension mutuelle des besoins organisationnels et de faciliter l'harmonisation des initiatives;

ATTENDU que la direction générale du CSSCC, conformément aux règles internes de gouvernance, identifiera les personnes qui seront appelées à siéger sur ce comité;

ATTENDU que le protocole d'entente actuellement en vigueur, bien que toujours valide juridiquement, fut conclu avec une entité administrative qui n'existe plus et ne correspond plus aux structures institutionnelles actuelles;

ATTENDU que ce protocole ne reflète plus les besoins, obligations, orientations de gouvernance et réalités opérationnelles du CSSCC;

ATTENDU qu'il est opportun, afin de consolider une relation moderne, transparente et adaptée aux enjeux institutionnels actuels, de revoir l'ensemble des dispositions dudit protocole;

CA-2512-020

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur J. Antonio Blouin, **ET APPUYÉE** par, madame Josée Roussy, il est résolu que le Centre de services scolaire des Chic-Chocs transmette à la Ville de Gaspé copie de la résolution du conseil d'administration du CSSCC afin de procéder à la cassation du protocole d'entente actuellement en vigueur avec la Ville, conformément aux modalités de résiliation prévues audit protocole.

2.4 Entente pour l'opération d'un service régional de santé au travail

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Chic-Chocs est visé par l'entente intercentre relative au Service régional de santé au travail;

ATTENDU que cette entente précise les mandats confiés au Service régional, les modalités de gouvernance, de coordination, de gestion administrative et financière, ainsi que les obligations respectives des parties signataires;

ATTENDU que la conclusion de cette entente s'inscrit dans une perspective de mutualisation régionale des ressources et d'optimisation des services offerts en matière de santé au travail;

CA-2512-021

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur J. Antonio Blouin, **ET APPUYÉE** par, madame Josée Roussy, il est résolu d'autoriser la directrice générale du Centre de services scolaire des Chic-Chocs à signer, pour et au nom du Centre, l'entente intercentre relative au Service régional de santé au travail, ainsi que tout document connexe requis pour en assurer la mise en œuvre.

3.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

3.1 Cadre d'organisation des services éducatifs 2026-2027

ATTENDU que l'article 236 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le Centre de services scolaire doit préciser annuellement le cadre d'organisation des services éducatifs dans les écoles de son territoire;

ATTENDU que le cadre d'organisation des services éducatifs pour l'année scolaire 2026-2027 a été révisé et mis à jour conformément aux dispositions législatives;

ATTENDU que des consultations ont été réalisées auprès des différents groupes concernés afin de valider le cadre proposé;

ATTENDU que le cadre d'organisation des services éducatifs pour 2026-2027 a été conçu pour répondre aux besoins identifiés des écoles et des élèves, et pour assurer sa mise en œuvre, dans le respect des exigences pédagogiques et administratives;

CA-2512-022

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, madame Chantal Dufort, **ET APPUYÉE** par, monsieur J. Antonio Blouin, il est résolu d'adopter le cadre d'organisation des services éducatifs 2026-2027 tel que présenté, conformément aux dispositions législatives et aux recommandations des comités consultés.

3.2 Règles relatives à l'admission et à l'inscription des élèves 2026-2027

ATTENDU que la Loi sur l'instruction publique confère au centre de services scolaire la compétence d'admettre aux services éducatifs les personnes relevant de sa compétence;

ATTENDU qu'il est de la responsabilité du CSSCC de définir des règles d'admission et d'inscription afin d'assurer l'accès équitable aux services éducatifs, tout en respectant les obligations légales et la capacité d'accueil des établissements.

ATTENDU que le projet de « Règles relatives à l'admission et à l'inscription – 2025-2026 », a été présenté pour consultations auprès du comité de concertation et de développement éducatif secteur jeunes (CCDEJ), du comité de parents et du comité de participation commission du personnel enseignant.

CA-2512-023

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur Dave Lavoie, **ET APPUYÉE** par, madame Chantal Dufort, il est résolu d'adopter comme règles officielles du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, le document intitulé « Règles relatives à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2025-2026 ».

3.3 Calendrier scolaire 2026-2027

Ce point est reporté à une séance ultérieure. Monsieur Dave Lavoie, mentionne que les commentaires du comité de parents n'avaient pas été pris en compte lors des consultations tenues antérieurement.

4.0 SERVICE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DES SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES

Aucun point

5.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Aucun point

6.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

6.1 Adoption des états financiers 2024-2025

ATTENDU la publication d'un avis public, conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique à l'effet que le rapport de l'auditeur externe serait déposé à la présente séance;

ATTENDU l'avis émis par l'auditeur externe à l'effet que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle à la situation financière du Centre de services scolaire au 30 juin 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP);

ATTENDU l'avis favorable du comité de vérification au dépôt des états financiers du Centre de services scolaire des Chic-Chocs au 30 juin 2025 soumis par la firme MNP, auditeur externe, le comité de vérification en recommande le dépôt au conseil d'administration;

CA-2512-024

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, madame Josée Roussy, **ET APPUYÉE** par, madame Katia Gagnon, il est résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers du Centre de services scolaire des Chic-Chocs au 30 juin 2025, soumis par la firme MNP, auditeur externe, et d'en recommander le dépôt au conseil d'administration.

6.2 Taxes scolaires impayées en date du 31 octobre 2025

VU l'article 339 de la Loi sur l'instruction publique mandatant le directeur général du Centre de services scolaire des Chic-Chocs de préparer un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires, et ce, avant le début du mois de novembre de chaque année;

VU l'article 340 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que la liste de l'article 339 est soumise au conseil d'administration pour approbation;

CA-2512-025

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur Dave Lavoie, **ET APPUYÉE** par, madame Josée Roussy, il est résolu à l'unanimité, d'approuver l'état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires en date du 31 octobre 2025, *Liste des comptes à recevoir Débiteurs au 31 octobre 2025 - Rapport détaillé – Taxes scolaires impayées par municipalité au 31 octobre 2025.*

6.3 Adoption de la politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle

ATTENDU QUE l'article 26 de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) stipule que le Conseil du trésor peut édicter des directives en matière de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (C.T. 216501) impose aux organismes publics l'adoption et la mise en œuvre d'un cadre de gestion de ces risques;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Chic-Chocs doit se conformer à cette directive et mettre en place une politique encadrant l'identification, l'analyse, l'évaluation et la gestion des risques de corruption et de collusion à toutes les étapes de ses processus contractuels;

CA-2512-026

ATTENDU QUE la politique présentée définit les rôles et responsabilités des intervenants, les mécanismes de suivi ainsi que les exigences en matière de reddition de comptes;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur Dave Lavoie, **ET APPUYÉE** par, madame Josée Roussy, il est résolu que :

- le conseil d'administration adopte la Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, telle que présentée en séance;
- la présente politique entre en vigueur à compter de ce jour;
- la direction générale soit mandatée pour en assurer la mise en œuvre, la diffusion et le suivi, conformément aux dispositions prévues dans ladite politique.

7.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun point

8.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

8.1 *Demande d'aide financière – Salle de spectacle C.-E.-Pouliot*

ATTENDU que la salle de spectacle de l'école C.-E.-Pouliot est la propriété du Centre de services scolaire des Chic-Chocs et qu'elle est mise à la disposition de la Ville de Gaspé et de CD Spectacle conformément au protocole d'entente tripartite en vigueur depuis juillet 2007, lequel encadre les modalités d'utilisation, de gestion et d'entretien de cette infrastructure;

ATTENDU que cette entente prévoit une responsabilité partagée des parties quant à l'entretien et à la pérennité des installations de la salle de spectacle;

ATTENDU qu'une problématique récurrente liée à l'humidité et à la ventilation a été constatée dans certains secteurs de la salle de spectacle, notamment dans les loges, les bureaux et la salle principale;

ATTENDU qu'une étude et analyse portant sur la déshumidification de la salle de spectacle de l'école C.-E.-Pouliot a été réalisée par la firme Kwatro Consultants inc. et transmise à la Ville de Gaspé;

ATTENDU que le rapport d'expertise fait notamment état d'un environnement froid et humide dans le secteur des loges et des bureaux en période estivale, de taux d'humidité trop élevés dans la salle de spectacle pouvant endommager le matériel et les installations, ainsi que d'un manque d'autonomie fonctionnelle de la salle par rapport au reste de l'école;

ATTENDU que la Ville de Gaspé souhaite déposer une demande de financement dans le cadre du programme *Aide aux immobilisations* du ministère de la Culture et des Communications du Québec afin de corriger ces problématiques;

ATTENDU que le projet de renouvellement de la ventilation de la salle de spectacle est estimé à plus de 2,5 millions de dollars et que la part financière du milieu s'élève à 628 000 \$;

ATTENDU que le dépôt de cette demande de financement nécessite l'appui officiel du Centre de services scolaire des Chic-Chocs et la désignation d'un mandataire autorisé pour représenter l'organisation;

CA-2512-027

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, madame Chantal Dufort, **ET APPUYÉE** par, madame Katia Gagnon, il est résolu d'autoriser monsieur Steve Miousse, directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire, à agir à titre de mandataire autorisé du Centre de services scolaire des Chic-Chocs pour l'ensemble du processus lié au dépôt et au suivi de la demande d'aide financière auprès du programme *Aide aux immobilisations* du ministère de la Culture et des Communications du Québec, pour un montant de 1 278 427,70 \$;

ET

De mandater monsieur Steve Miousse à titre de représentant officiel du Centre de services scolaire des Chic-Chocs auprès des autorités de la Ville de Gaspé afin de poursuivre les démarches de collaboration nécessaires à la concrétisation du projet.

8.2 Remplacement de deux (2) unités de climatisation au centre administratif

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Chic-Chocs a obtenu l'acceptation d'un projet dans le cadre du programme gouvernemental « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2023-2024 — mesure 50621 »;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Chic-Chocs a procédé à un appel d'offres public publié sur le SEAO le 19 septembre 2025, sous le numéro 20095410 (projet 0592M2324), conformément aux dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et de ses directives;

ATTENDU que cet appel d'offres visait l'adjudication d'un contrat pour les travaux de remplacement de la climatisation au Centre administratif du Centre de services scolaire des Chic-Chocs;

ATTENDU que les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement selon les règles applicables et que les résultats sont les suivants :
– Rénovation CM Inc. (9248-7933 Québec Inc.), Gaspé : 428 000 \$ avant taxes / 492 093 \$ après taxes, soumission conforme;

ATTENDU que la firme d'ingénierie Kwatroe, chargée de l'analyse technique et professionnelle du projet, recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU que le montant soumis est supérieur à l'estimation initiale acceptée dans le cadre des programmes gouvernementaux, mais que cet écart est attribuable aux conditions actuelles du marché, aux imprévus requis et aux frais connexes nécessaires à la réalisation complète et sécuritaire des travaux;

ATTENDU que le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire recommande l'adjudication du contrat à Rénovation CM Inc. (9248-7933 Québec Inc.);

ATTENDU qu'il est requis, pour assurer la pérennité et la conformité des installations, de procéder à l'adjudication du contrat au soumissionnaire recommandé;

CA-2512-028

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur Dave Lavoie, **ET APPUYÉE** par, madame Chantal Dufort, il est résolu :

1. **d'adjuger à Rénovation CM Inc. (9248-7933 Québec Inc.)** le contrat pour les travaux de remplacement de la climatisation au Centre administratif du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, conformément à l'appel d'offres public numéro 20095410 (projet 0592M2324), pour un montant total de **492 093 \$ taxes incluses**;

2. **de mandater** le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tous les documents requis à la conclusion et à l'exécution du contrat.

9.0 SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Aucun point

10.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

10.1 Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élections

ATTENDU QUE, conformément aux articles 155 et 157 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration doit procéder à la nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) vice-président(e) parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, et combler toute vacance dans un délai raisonnable;

ATTENDU QUE le conseil d'administration entend procéder de nouveau à une élection afin de pourvoir le poste de présidence;

CA-2512-029

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur J. Antonio Blouin, **ET APPUYÉE** par, monsieur Dave Lavoie, il est résolu :

1. de nommer madame Josée Synnott à titre de présidente d'élection pour la tenue de l'élection visant à combler le poste de présidence du conseil d'administration;
2. de nommer monsieur Yves Marcotte à titre de secrétaire d'élection, chargé d'appuyer le(la) président(e) d'élection dans le déroulement de la procédure et la consignation des résultats;
3. **QUE** le président d'élection déclare officiellement ouverte la période de mise en candidature pour le poste de présidence;
4. **QUE** les candidatures soient reçues et traitées selon les règles de gouvernance applicables, en conformité avec la *Loi sur l'instruction publique* et le règlement interne du conseil;
5. **QUE** le secrétaire général du centre de services scolaire veille à ce que la présente résolution soit versée au procès-verbal et que le résultat de l'élection soit dûment consigné.

La présidente d'élection ouvre la période de candidature au poste de la présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

Monsieur J. Antonio Blouin propose la candidature de madame Marie-Pier Denis.

Monsieur Dave Lavoie propose la fin de la période de mise en candidature.

La présidente d'élection demande à madame Marie-Pier Denis si celle-ci accepte la proposition de sa nomination pour combler le poste de la présidence au Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

Madame Marie-Pier Denis accepte sa nomination.

10.2 Nomination d'une présidence au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs

ATTENDU QUE l'article 155 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'administration doit nommer, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président et un vice-président lorsque ces postes sont vacants;

ATTENDU QUE l'article 157 de cette même loi stipule qu'une vacance au poste de président ou de vice-président doit être comblée dans les 30 jours suivant les règles de nomination prévues;

ATTENDU QUE le président d'élection a procédé à l'appel de candidatures pour la présidence du conseil d'administration du CSSCC;

ATTENDU QUE le poste de présidence du conseil d'administration demeure vacant à ce jour;

ATTENDU QUE le conseil d'administration souhaite se conformer à l'esprit et à la lettre de la loi en poursuivant activement le processus de nomination;

CA-2512-030

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur J. Antonio Blouin, **ET APPUYÉE** par, monsieur Dave Lavoie, il est résolu :

DE NOMMER, madame Marie-Pier Denis à la présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, pour un mandat débutant à l'issue de la présente séance et se terminant au 30 juin 2026.

11.0 INFORMATION ET CORRESPONDANCE

11.1 Nouvelles et correspondance de la présidence

Aucune correspondance

11.2 Nouvelles et correspondance de la direction générale

La direction générale informe l'assemblée qu'elle fera une demande afin que son point soit traité à huis clos et elle suggère que ce point soit reporté après la période de questions du public afin de libérer la personne du public présente à l'assemblée. L'assemblée acquiesce à la requête.

11.3 Nouvelle du comité de parents

Comité de parents du Centre de services scolaire des Chic-Chocs Rencontre du 9 décembre 2025 :

Le comité de parents du Centre de services scolaire des Chic-Chocs s'est réuni le 9 décembre 2025 afin d'échanger sur différents dossiers d'intérêt pour les parents et la communauté scolaire.

Travaux dans les écoles réalisés par des parents bénévoles :

Les membres ont discuté de l'implication de parents bénévoles dans la réalisation de certains travaux dans les écoles. Les échanges ont porté sur la valeur de l'engagement communautaire, la reconnaissance de cette contribution ainsi que sur l'importance d'encadrer ces interventions dans le respect des règles de sécurité, des assurances et des politiques en vigueur.

Présentation de la version 2 du calendrier scolaire :

Les membres ont pris connaissance de la version 2 du calendrier scolaire. Des échanges ont permis de clarifier certains ajustements et d'assurer une compréhension commune des modifications apportées. Le comité a apprécié être informé de l'évolution du dossier.

Nomination de M. Dave Lavoie au conseil d'administration du CSSCC :

Le comité de parents a été informé de la nomination de M. Dave Lavoie à titre de représentant du comité de parents au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs. Les membres ont souligné l'importance de cette représentation afin de porter la voix des parents au sein des instances décisionnelles.

Tournée des écoles – comptes rendus des districts :

Les membres ont reconduit la formule de la tournée des écoles, permettant à chaque parent représentant de faire un compte rendu de la situation dans son district respectif. Cette démarche favorise le partage d'information, la mise en commun des enjeux locaux et une meilleure compréhension des réalités vécues dans les différents milieux.

Situation du service de garde de l'école Saint-Rosaire :

Le comité a discuté de la situation du service de garde de l'école Saint-Rosaire. Les préoccupations exprimées ont porté sur l'organisation du service et sur les impacts pour les familles concernées. Le comité demeure attentif à l'évolution de ce dossier. Les membres ont également souligné l'excellent travail du personnel de l'école et du service de garde qui continuent à offrir un service de qualité.

Sécurité des corridors scolaires :

Enfin, les membres ont abordé l'importance de la sécurité des corridors scolaires. La discussion a mis en lumière la nécessité de maintenir des environnements sécuritaires pour les élèves, tant à l'intérieur qu'aux abords des établissements, et de poursuivre les efforts de sensibilisation et de prévention.

La rencontre s'est déroulée dans un climat de collaboration et de respect, et les échanges ont permis de faire ressortir plusieurs enjeux importants pour les parents et les élèves du territoire du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Anne Bernier, présente à l'assemblée à titre de membre du public, a pris la parole afin de s'informer au sujet de l'excédent accumulé, s'interrogeant sur l'utilisation et l'affectation de ces sommes. Elle s'est dite satisfaite de constater l'existence de projets de revitalisation dans les écoles, tout en faisant part de ses préoccupations quant à la mise en place d'un service régional de santé au travail :

En réponse, la directrice générale du Centre de services scolaire des Chic-Chocs a précisé que l'utilisation des excédents accumulés est strictement encadrée par les règles budgétaires et financières du ministère de l'Éducation.

Elle a indiqué que le CSSCC ne peut disposer librement de ces sommes et que leur affectation est assujettie à des directives ministérielles précises, lesquelles visent notamment le respect des enveloppes dédiées, des objectifs de reddition de comptes et des contraintes budgétaires imposées au réseau.

Elle a également souligné que des projets de revitalisation sont effectivement à l'étude et déployés lorsque le cadre réglementaire le permet.

En ce qui concerne le service régional de santé au travail, la directrice générale a mentionné que le dossier est suivi avec attention et que les préoccupations exprimées sont prises en considération dans l'analyse en cours, en collaboration avec les partenaires concernés.

Le point 11.2 est repris :

La directrice générale, madame Josée Synnott, demande l'autorisation de poursuivre ce point à huis clos.

Sur proposition de monsieur J. Antonio Blouin, appuyée par, monsieur Dave Lavoie, il est résolu que la séance siège dorénavant à huis clos, il est 21 h 40.

Sur proposition de madame Josée Roussy, appuyée par monsieur J. Antonio Blouin, il est résolu de retourner en séance tenante, il est 21 h 45.

13.0 FIN DE LA RENCONTRE

13.1 Levée de la rencontre

CA-2512-031

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur Dave Lavoie, **ET APPUYÉE** par, madame Josée Roussy, il est résolu de lever la séance.

Il est 21 h 46.

Marie-Pier Denis
Présidente de la rencontre

Yves Marcotte
Secrétaire général